



Règlement Intérieur 2023 / 2024

Reprise des cours le Mercredi 13 septembre 2023, **pas de cours pendant toutes les vacances scolaires.**

Le chèque d'inscription couvre l'assurance de l'élève et **n'est pas remboursable.**
Si le nombre de participants n'est pas atteint, le cours peut être annulé et les paiements seront arrêtés.

Pièces à fournir pour le dossier d'inscription :

- **1 photo, 1 certificat médical** de l'activité choisie, l'**attestation d'assurance** responsabilité civile et la fiche d'inscription remplie et signée.
- Bordereau d'autorisation de **droit à l'image** soit daté et signé, soit barré avec la mention « Refusé »
- **Paiement annuel** obligatoire en **1, 3, ou 10 fois chèques** à l'ordre du « **Terpsi Danse** »
- Si la personne qui règle la cotisation ne porte pas le même nom que l'enfant, merci de préciser **le nom de l'enfant au dos des chèques.**

L'inscription ne sera définitive que lorsque le dossier sera rendu **complet**. Un mois après son inscription, l'élève dont le dossier demeure incomplet ne sera **pas admis en cours**. Une fois votre forfait choisi, **le nombre de cours par semaine ne peut être diminué** après l'inscription.

En cas d'impayé les frais bancaires sont à la charge de l'élève : 18 € par chèque refusé.

Si un élève décide d'arrêter en cours d'année, aucun avoir ne pourra être émit et l'ensemble des règlements seront encaissés.

Cas Particuliers : En cas d'arrêt maladie de **plus de trois mois**, vous bénéficierez de l'émission d'un AVOIR sous réserve de l'acceptation de votre dossier (courrier + justificatif, la date de réception faisant foi). Ce dossier devra être donné au professeur dans un délai de quinze jours maximum à compter du diagnostic de votre médecin.

Responsabilité

- L'association **décline toute responsabilité en cas de vol** dans les vestiaires.
- Les parents doivent **s'assurer que le professeur est arrivé** dans les locaux avant de laisser leur enfant.
- Les **parents sont responsables de leur enfant**, dès la fin du cours.
- **L'association décline toute responsabilité dans le cas où les élèves sortent des locaux**

Règles de vie

- Les élèves doivent **se changer dans les vestiaires** prévus à cet effet, et **non pas dans les toilettes**.
- En cas d'absence du professeur, dans la mesure du possible, les parents seront prévenus par SMS ou un message sera affiché sur la **porte extérieure de l'école**.
- Les **chaussures sont interdites** dans les salles de danse. Les élèves peuvent être en chausson (en cas d'oubli pieds nus ou chaussettes).

A propos des tenues

Les élèves ont un justaucorps de couleur différente par niveau (se référer au tableau de service)

Les enfants ne doivent pas mettre de sous-vêtements sous le justaucorps.

Il est indispensable d'arriver avec le **chignon**.

Spectacles

- La date du spectacle **n'est pas encore définitive**. Elle vous sera communiquée dès que possible.
Locations ou achats de costumes : entre 14€ et 45€.
- Le spectacle de fin d'année est facultatif, bien qu'ils récompense le travail de chacun des élèves. Il appartient à chaque parent d'indiquer son souhait d'y faire participer son (ou ses) enfant(s). Cependant, les élèves qui ne souhaitent pas y participer sont tenus de nous informer **par courrier le plus tôt possible**.

Nous consulter pour des renseignements complémentaires **le matin** tous les jours sauf le dimanche au **06 51 17 80 69** (Elisabeth).